Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci

Immeuble Neuilly
5, Avenue Marchand
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15

www.ey.com

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2025

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)
Société Anonyme

Treichville, zone portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2025

Aux actionnaires de Société Africaine De Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la Société Africaine De Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

1. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 02 octobre 2025

Forvis Mazars, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée